

Ca et là.

Le Canada produit de fortes quantités de graines de trèfle rouge très recherchées à l'étranger. La demande cependant est restée à peu près stationnaire dans ces dernières années. Il semblerait que, pour cet article également, nous pouvons augmenter beaucoup notre chiffre d'exportation. Il est parti, vendredi dernier, de Toronto pour plus de \$20,000 de graines à destination de l'Europe.

La vente à Londres des peaux de loups-marins par la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas donné de meilleurs résultats que les ventes précédentes. On a même, en présence des bas prix payés, cru devoir retirer de la vente un certain nombre de peaux. La baisse des prix fera plus pour tuer la pêche des loups-marins que les règlements ridicules de nos voisins les américains des Etats-Unis.

La Great North Western Telegraph Co. annonce comme suit le tarif réduit des câblesgrammes à destination des Antilles et de la Guyane Anglaise; pour: la Jamaïque, 48c. par mot; Porto-Rico, \$1.17; Ste croix, \$1 07; St Thomas, \$1.01; St Catharines, 94c.; Antigua, 86c.; la Dominique, 82c.; Ste Lucie, 90c.; la Barbade, 96c.; St Vincent, 91c.; la Grenade, 94c.; la Trinité, \$1.03 et Demerara, (Guyane Anglaise) \$1.49 par mot. Ce tarif s'applique aux points de départ du Canada et non de la Havane.

Nous disions, il y a quelques semaines que, vu la rareté des peaux vertes, les tanneurs canadiens se verraient dans l'obligation d'en faire venir du dehors. C'est chose faite maintenant. Pendant la semaine dernière, il est arrivé à Toronto pour plus de \$100,000 de peaux vertes de la république Argentine. Nos exportations de cuirs ont pris une telle importance que la production du pays n'est plus suffisante pour alimenter nos manufactures et répondre à la demande du dehors. L'étranger apprécie fort le travail de nos tanneries qui, de leur côté, ne s'endorment pas et savent trouver de nouveaux marchés pour leur production.

Les actions du Canadien Pacific et du Grand Tronc, ont été, durant l'année 1897, en Angleterre, l'objet d'une demande prononcée. Celles du C. P. R. ont monté de 27½ dans

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boite de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et Etats-Unis, un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration. L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT.

Montréal.

l'espace de 12 mois; elles n'ont pas diminué de plus de 2 points du maximum atteint; elles dépassent de 37 points le maximum obtenu.

Les actions du Grand Tronc sont en hausse de 21½/16; les actions garanties, préférentielles premières, préférentielles secondes ont augmenté, en chiffres ronds, de 29, 24 et 19 points respectivement.

Les deux compagnies ont réalisé un excellent exercice. Non seulement, leurs recettes brutes ont augmenté; mais les dépenses d'exploitation n'ont pas accrues au point d'absorber le gain réalisé, de sorte que les bénéfices nets sont extrêmement satisfaisants. Ces brillants résultats affermissent naturellement la position occupée par ces deux compagnies et expliquent la hausse considérable dans les prix de leurs actions respectives.

Nous recevons la lettre suivante dont nous remercions bien sincèrement les signataires. Cette lettre est tout en leur faveur, car elle est la preuve que ses auteurs sont des commerçants "up to date" qui savent prendre avantage de tous les renseignements utiles que peut donner à ses lecteurs un journal commercial comme LE PRIX COURANT.

Provost frères,
Epiciers et Marchands de Vins,
298, 300, 302 rue Cumberland,
Coin Murray,
Ottawa.

Ottawa, 18 janvier 1897.

LE PRIX COURANT,

Messieurs,

Inclus, veuillez trouver la somme de \$1.50 pour renouvellement de notre abonnement.

Votre journal est pour nous un agréable maître.

Nous trouvons dans chaque numéro de précieux renseignements.

Vos dévoués,

Provost frères.

En Angleterre, on n'en revient pas! Voici ce que nous lisons dans un journal de Londres apporté par le dernier courrier:

"Il est possible que cette portion du public qui s'intéresse au nouveau district aurifère du Yukon placera sa confiance dans un représentant du gouvernement Canadien qui a exercé ses pouvoirs dans ce district pendant trois ans et a su résister néanmoins à la tentation de faire fortune.

"Cet agent, M. William Ogilvie, est retourné à Ottawa, et le sentiment élevé du devoir l'a empêché de rechercher pour lui ou pour ses amis des concessions minières. N'est-ce pas prodigieux! Il est intéressant de noter que M. Ogilvie est d'opinion que dans cette région merveilleuse, le Canada possède de 90,000 à 100,000 milles carrés de territoire qui, bien administré, avec de meilleures facilités de transports, constituera le terrain aurifère le plus considérable, comme aussi le plus riche que le monde ait jamais connu."

Une députation s'est rendue à Ottawa auprès du Premier Ministre pour plaider en faveur d'une loi générale de faillite.

Nous avons trop de fois signalé les inconvénients et les dangers pour le commerce de lois provinciales différentes sur la matière, pour ne pas nous associer une fois de plus au mouvement qui se produit à nouveau pour presser le gouvernement d'en finir avec cette éternelle question.

On réclame une loi qui n'admette plus de créanciers privilégiés; qui ordonne un partage équitable des biens du failli et qui permette aux commerçants honnêtes mais malheureux de pouvoir obtenir un concordat sous certaines conditions raisonnables. En somme, on ne demande rien qui ne soit juste.

La prochaine session ne devra pas se passer sans qu'une loi soit votée. Il y va de l'honneur du Canada, car à l'étranger, on tient notre commerce en suspicion précisément à cause de l'absence dans nos Statuts d'une loi de faillite.

M. Thomas J. Lipton, le marchand de provisions millionnaire a été nommé baronet, à l'occasion de la nouvelle année. Ces honneurs ne sont pas à la portée du premier venu, non pas que Sir Thomas ait acheté le titre qui lui a été conféré, mais il y a tout lieu de penser que le don de \$125,000 au fonds jubilaire de la Princesse de Galles, fonds des-